



ÉCOLAGES 2024-2025

Prix par semestre, pour les personnes domiciliées dans le canton ¹

Attention : les écolages varient légèrement en fonction du revenu

Un calculateur de l'indexation est à votre disposition sur notre site internet. Pas d'indexation pour le cursus ACMNE (fanfare), le cursus Pre-College, les ensembles, orchestres, chœurs et ateliers et la rythmique seniors.

Réduction d'écolages accordée aux familles sur l'ensemble de la facture :

À partir de 2 enfants -10 %, 3 enfants -15 %, 4 enfants -20 %, 5 enfants -25 %

Taxe d'immatriculation : 50.-

Cursus du CMNE – l'âge est calculé au 31 juillet

Jeunes années, de l'âge de 2 à 6 ans		
<i>IM : Initiation à la musique (groupe) II : Initiation instrumentale (groupe)</i>		Dès 2 ans
<i>EI : Enseignement individuel</i>		
Éveil à la musique parent-enfant (2 ans)	IM Éveil P/E 45'	151.-
Initiation à la musique parent-enfant (3 ans)	IM P/E 45'	151.-
Initiation à la musique (4-6 ans ² , 1 ^{ère} -3 ^e année scolaire)	IM 45'	151.-
Initiation instrumentale flûte traversière, guitare, harpe (5-6 ans)	II 45'	151.-
Préparatoire instrumental (4-6 ans)	EI 30'	417.-

Forfaits dès l'âge de 7 ans			
<i>EI : Enseignement individuel EC : Ensembles, orchestres, chœurs et ateliers</i>		Dès 7 ans, 4^e scolaire	30 ans et +
<i>So : Solfège (groupe) FV : Formation vocale initiale (groupe)</i>			
Élémentaire / Moyen	EI 30' + So 45' + EC ³	558.-	
Élémentaire / Moyen	EI 45' + So 45' + EC ³	780.-	
Secondaire I / Secondaire II	EI 45' + So 60' + EC ³	800.-	
Secondaire I / Secondaire II	EI 60' + So 60' + EC ³	1'021.-	
Terminal	EI 60' + So 60'+ EC ³	1'021.-	1'836.-
Supérieur	EI 60' + EC ³	900.-	1'620.-
Supérieur	EI 90' + EC ³	1'343.-	2'419.-
Formation vocale initiale (8-12 ans)	FV 45' + So 45'+ EC ³	382.- / 200.- ⁴	

¹ Pour les tarifs hors canton, consultez l'annexe B du RG Définissant les écolages 451.200.3 : www.cmne.ch/infos_pratiques/reglements

² Également pour les enfants de 7 ans, 5^e année scolaire pour les cours IM La Chaux-du-Milieu.

³ La participation aux ensembles, orchestre et chœurs est comprise dans le forfait, et donc gratuite, pour les élèves du CMNE.

⁴ En plus, en cas d'inscription à un cours individuel.



Solfège (So) à la carte (dès 7 ans)		
Élémentaire / Moyen	So 45' + EC ⁵	200.-
Secondaire / Terminal / ÉléM Ado / Moyen Ado	So 60' + EC ⁵	250.-

Cours collectif instrumental <i>écolage non compris dans le forfait</i> <i>durée du cours 30' à 60' selon le nombre d'élèves, minimum 2 élèves</i>	7-17 ans	18-29 ans	30 ans et +
Musique de chambre	201.-	241.-	362.-
Accompagnement à la guitare, dès 18 ans	-	241.-	362.-
Découverte de la basse électrique JMA (inscription une seule fois pour un semestre, cours répartis sur l'année scolaire)	201.-	241.-	362.-

Pratique d'ensemble		
Ensembles, orchestres, chœurs et ateliers JMA	EC ⁵	201.-

Cursus ACMNE (fanfare) – selon convention CMNE – ACMNE & AAAJu		
Élémentaire / Moyen	EI 30' + So 45' + EC ⁵	400.-

Cursus Pre-College (P-C)	
Formation complète	2'012.-

Formation aux adultes			
<i>EI : Enseignement individuel</i> <i>EC : Ensembles, orchestres, chœurs et ateliers</i>		18-29 ans	30 ans et +
<i>RS : Rythmique seniors (groupe)</i>			
Adulte - 30'	EI 30' + EC ⁵	548.-	825.-
Adulte - 45'	EI 45' + EC ⁵	815.-	1'222.-
Adulte - 60'	EI 60' + EC ⁵	1'081.-	1'625.-
Rythmique seniors, adulte dès 60 ans	RS 50'		250.-

Écolages pour les élèves hors canton :

Le tarif d'écolages pour les élèves hors canton correspond au coût direct de la formation, ce qui signifie une augmentation pouvant atteindre le triple de l'écolage de base.

Chômeurs, AVS, AI :

Sur remise d'une attestation officielle, les chômeurs et bénéficiaires d'une rente AVS/AI peuvent obtenir un rabais de 10% sur l'écolage total du cursus adulte.

⁵ La participation aux ensembles, orchestre et chœurs est comprise dans le forfait, et donc gratuite, pour les élèves du CMNE.